



ESQUIEZE-SÈRE

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2019

Étaient présents : P Vuillaume, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain.

Absents excusés : Ch Baa-Puyoulet, J.Places.

Secrétaire de séance : ML Broueilh

Préambule :

Pouvoirs :

Monsieur Jacques PLACES donne pouvoir à Monsieur VUILLAUME

Monsieur Christian BAA-PUYOULET donne pouvoir à Monsieur Pierre NADAU

Modification de l'ordre du jour : Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une question relative à l'extension du réseau électrique pour la future construction de Monsieur Georges SANYOU, parcelle B 710 : les conseillers acceptent à l'unanimité.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2019

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de la modification des statuts et de son règlement financier du SICLA

Monsieur le maire rappelle le contexte dans lequel les services de l'Etat, demandent aux communes du Sivom de l'Ardiden de revoir la procédure qui avait été délibérée lors du Conseil Communal du 3 décembre 2018. Il s'agit de tirer les conséquences du jugement en référé du vendredi 7 juin 2019 sur la suspension de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018. Monsieur le Maire présente et fait lecture des statuts du Sicla ainsi que du règlement financier annexé. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal s'est exprimé

Pour 0

Contre 6

Abstension 5

3. Désignation des délégués pour le SICLA

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 1966 autorisant la création du SIVOM DE l'Ardiden;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018, portant modification du Sivom de l'Ardiden en SICLA et extension de son périmètre à la commune de Cauterets

Vu la délibération du 3 décembre 2018 du Sivom de l'Ardiden approuvant l'adhésion de Cauterets à compter du 1er juin 2019,

Considérant que le comité du SICLA sera constitué de 24 délégués : Cauterets 12, Esquieze-Sère 2, Grust 1, Luz-Saint-Sauveur 7, Sassis 1, Sazos 1.

Le Maire propose de nommer les 2 délégués au SICLA.

Après en avoir délibéré les conseillers nomment à l'unanimité Messieurs C. BAA-PUYOULET et P. VUILLAUME

4. Décision modificative subvention à Esterre et équipement informatique de l'école.

1 Fêtes médiévales à Esterre : Le maire propose d'allouer une participation exceptionnelle de 500 € au comité des fêtes d'Esterre pour les fêtes médiévales qui se dérouleront les 10 et 11 août. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2. Equipement informatique à l'école : Pour répondre aux nouveaux besoins de scolarité, le Maire propose de répondre au projet "écoles numériques innovantes et ruralité 2^{ème} phase". Il s'agit d'un système informatique interactif, pour un montant total de 7010.20 €/TTC. Ce projet a été retenu par l'académie départementale et peut bénéficier d'une participation de 50%. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.


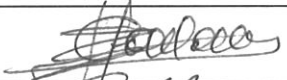



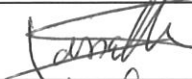

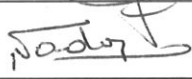
5. Vente parcelle A 864

Conformément à la délibération du 18 octobre 2018, Madame Sandrine DUCOS doit faire réaliser à sa charge le bornage de la parcelle A 864 avant l'acte administratif de vente. Ce nouveau bornage devra prendre en compte le tracé de la route de la Couture qui empiète sur la parcelle.

6. Extension réseau électrique, le Pouey

Le maire informe le Conseil que la Commune a été retenue pour l'année 2018 sur le programme "électrification rurale " arrêté par le SDE en 2018. Ce programme permettra de réaliser l'extension de réseau pour la parcelle B710 ainsi que la mise en souterrain du reste du réseau de ce quartier. Le programme total s'élève à 24000 € et le reste à charge de la Commune 2000 €. Le Conseil approuve à l'unanimité le projet soumis par le SDE s'engage à garantir la somme de 2000 € au SDE.

Cette délibération abroge celle du 13 septembre 2016.

BAA-PUYOULET Christian	Absent pouvoir à Pierre NADAU
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	Absent pouvoir à Patrice VUILLAUME,
VUILLAUME Patrice	